Brief pour la gestion des actions événementielles de l'IRQUALIM

1. Contexte de la mission

L'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire d'Occitanie (IRQUALIM) est un acteur clé dans la promotion des produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO). Ces signes, tels que l'AOP, l'IGP, l'Agriculture Biologique ou encore le Label Rouge, garantissent aux consommateurs l'authenticité, la qualité et le savoir-faire attachés aux produits agricoles et agroalimentaires d'Occitanie.
Les valeurs de l'IRQUALIM : accompagner, fédérer, valoriser.
À travers son action, l'IRQUALIM soutient les filières, fédère les producteurs et interprofessions, et valorise le patrimoine gastronomique régional auprès des consommateurs et professionnels.
En 2025, de nombreux événements viendront rythmer l'année, avec un objectif commun : mettre en lumière l'excellence des produits d'Occitanie tout en rassemblant les acteurs autour d'initiatives collectives.

Interlocuteurs principaux :

Fabienne Albert, Chargée de communication.
Marie-Pierre Burel, Responsable Gestion administrative, comptable et RH.
Pierre Ginèbre, Directeur.

2. Objectif de la Mission

Le prestataire accompagnera l'IRQUALIM dans la gestion opérationnelle et logistique des événements prévus en 2025, en lien avec l'équipe.

Objectifs :

1. Valoriser les produits sous SIQO d'Occitanie auprès du grand public et des professionnels, en mettant en avant leur qualité, leur origine et leur spécificité.
2. Fédérer les acteurs des filières autour d'actions collectives, favorisant la collaboration et le rayonnement de leurs savoir-faire et au-delà, de la région Occitanie.
3. Renforcer la visibilité des actions de l'IRQUALIM auprès des partenaires institutionnels et financiers.

3. Description de la mission

Le prestataire interviendra dans l'organisation des événements suivants :

- ➔ Festival du Bien Manger (23-25 mai, Toulouse) : Organisation du stand IRQUALIM.
- ➔ Centenaire de l'AOP Roquefort (7-8 juin, Roquefort-sur-Soulzon) : Organisation et gestion d'un stand, coordination avec les stands du "village SIQO" pour proposer des animations/dégustations et appui logistique. Notre Pique-nique des produits d'excellence d'Occitanie sera également organisé dans ce cadre, le dimanche 8 juin. Il s'agira, sur ce point, d'organiser l'évènement en étroite collaboration avec Fabienne Albert et la directrice de communication de Roquefort AOP : la venue des filières et la coordination de leurs prestations en amont et sur site, gestion des inscriptions des participants, organisation d'une campagne de communication pour annoncer l'évènement. Coordination le jour J de l'arrivée et de l'installation des filières, accueil et enregistrement des participants, avec remise du kit Pique-Nique et gestion d'un stand sur la durée du repas. Aide au montage et au démontage.
- ➔ Congrès du SNJ (15-18 octobre, Sète) : Ateliers accords mets et vins, visites de sites de production.
- ➔ Salon REGAL (mi-décembre, Toulouse) : Soutien logistique pour les animations sur place.

4. Calendrier et dates importantes

Date limite de réception des candidatures : **Jeudi 20 mars 2025, minuit.**
Sélection du prestataire et contractualisation : le vendredi 21 et le vendredi 28 mars 2025. Un rendez-vous de présentation du prestataire pourra être demandé par le commanditaire sur cette période.
Début de la mission : 1er avril 2025.
Fin de la mission : 30 janvier 2026.
Renouvellement : Possible pour une période de 6 mois ou 1 an, en fonction des besoins, avec discussions engagées deux mois avant la fin du contrat.

5. Budget et rémunération

Le prestataire est invité à proposer un tarif journalier qui sera appliqué pour chacune des missions. Le nombre de journées allouées à chaque événement sera défini en concertation entre l'IRQUALIM et le prestataire.

Matériel et déplacements

Le prestataire utilisera son propre équipement (ordinateur, téléphone, etc.).

Un véhicule pourra être fourni pour certains déplacements si nécessaire.
Les frais de déplacement engagés dans le cadre de la mission seront remboursés par l'IRQUALIM, conformément aux règles en vigueur.

5. Livrables attendus

Avant chaque événement, une réunion sera programmée avec le commanditaire pour caler les missions du prestataire. En découleront : la création d'un rétroplanning détaillé, la mise à disposition de tableaux de suivi des contacts et checklist logistique.
Pendant l'événement : Gestion sur site et suivi des activités.
Après chaque événement : Rapport post-événement (résultats, analyses, recommandations).

6. Indicateurs de Performance

- ➔ Respect des délais et rétroplannings.
- ➔ Satisfaction des participants et partenaires.
- ➔ Qualité des livrables post-événement.
- ➔ Gestion budgétaire efficace.

7. Profil recherché

Le prestataire idéal pour cette mission devra :

Compétences techniques :

- Avoir une solide expérience en gestion événementielle et coordination logistique.
- Maîtriser les outils bureautiques (Word, Excel) et de création graphique simplifiée (Canva).
- Être à l'aise avec des outils collaboratifs (Teams ou Google Drive) pour le partage et le suivi des documents.

Qualités humaines :

- Posséder une excellente aisance relationnelle pour travailler avec des interlocuteurs variés (filières, partenaires, équipe interne).
- Être organisé(e), rigoureux(se) et capable de gérer plusieurs projets simultanément.
- Faire preuve de réactivité et d'adaptabilité face aux imprévus ou changements de dernière minute.

Disponibilité et mobilité :

- Être disponible pour des déplacements réguliers en Occitanie (13 départements) et ponctuellement ailleurs en France.
- S'engager à assurer une présence physique lors des événements clés.

8. Modalités de candidature et critères de sélection

Les éléments qui suivent sont à fournir **par mail avant le jeudi 20 mars 2025, minuit**. Un rendez-vous de présentation du prestataire pourra être demandé par le commanditaire entre le vendredi 21 et le vendredi 28 mars 2025 avant de prendre sa décision.

Dossier à fournir :

- Curriculum vitae : Présentation du prestataire ou de l'équipe proposée, détaillant les compétences pertinentes.
- Exemples de réalisations : Liens ou documents démontrant l'expérience sur des projets similaires.
- Devis détaillé avec les tarifs pratiqués.
- Justification de sa capacité à se rendre disponible et du lieu principal d'activité (ou de domicile).

Modalités de soumission :

- Les dossiers doivent être envoyés par email à : fabienne.albert@irqualim.fr, en copie à mariepierre.burel@irqualim.fr.
- Date limite de réception des offres : envoi **par mail avant le jeudi 20 mars 2025, minuit**.
- Les offres doivent être rédigées en français et respecter les consignes de format et de contenu.

Critères de sélection :

- Valeur technique (40 %) : Adéquation de l'expérience et des compétences avec les besoins.
- Tarifs pratiqués (30 %).
- Respect des délais d'exécution (10 %).
- Localisation régionale du prestataire (10%).
- Disponibilité (10%).

Clause de confidentialité et propriété intellectuelle

Tous les documents, informations et données fournis par l'IRQUALIM dans le cadre de cet appel à projet sont strictement confidentiels. Les candidats s'engagent à :

1. Ne pas divulguer, partager ou utiliser ces informations à d'autres fins que celles nécessaires à l'élaboration et à la soumission de leur proposition.
2. Assurer la confidentialité des échanges et des documents tout au long de la mission et au-delà, sauf autorisation écrite expresse de l'IRQUALIM.

De plus :

- ➔ Tous les livrables, idées, concepts, contenus pédagogiques, et éléments visuels développés par le prestataire dans le cadre de ce projet, une fois la sélection effectuée et le contrat signé, deviendront la propriété exclusive de l'IRQUALIM.
- ➔ Le prestataire cède tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ces éléments, incluant, sans s'y limiter, les droits d'auteur, les droits de reproduction, de diffusion, d'adaptation, et de modification.

Durée de la clause :

Cette clause de confidentialité reste en vigueur pour toute la durée de la mission et au-delà, jusqu'à ce que les informations confidentielles tombent dans le domaine public par d'autres moyens que la divulgation par le prestataire.

En cas de non-respect :

L'IRQUALIM se réserve le droit de prendre les mesures légales appropriées pour faire respecter cette clause.